AIDES

Aide à la Recherche et Développement des TPE

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- #Économie territoriale
- #Innovation

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient les projets d’innovation individuels des très petites entreprises (TPE) répondant notamment à la problématique des transitions.

Elle souhaite favoriser toutes les innovations (de produits, de procédés, de commercialisation et d’organisation) qui permettront à l’entreprise ou à un projet innovant de se développer, de conquérir de nouveaux marchés, de se transformer et d’apporter un service supplémentaire innovant et plus qualitatif au client final.

Objectif

- Frais de personnel,
- Coût des instruments, du matériel et des investissements,
- Coût de la recherche contractuelle et des services annexes, études préalables, prestations, conseil....

Calendrier

Etude des dossiers : A réception du dossier transmis

Prise de décision : Après instruction du dossier, l'aide sera attribuée sur décision de l'Assemblée Régionale

Bénéficiaire

- Entreprise immatriculée au Registre national des entreprises,
- Entreprise (TPE) < 10 Équivalents Temps Plein (ETP) et C.A ou bilan < 2 M€, relevant des secteurs du commerce, de l'industrie, des services et de l'artisanat.
- Plancher de 30 000 € HT d’investissements,
- Les Secteurs inéligibles : Hôtellerie, camping et gîtes

Montant

- Taux d’intervention maximum de 50%
- Plafond d’aide : 80 000€
- Modulation du taux : entreprises situées sur les territoires prioritaires régionaux (territoires d’industrie, CADET, QPV…), et/ou projets en lien avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra, et/ou caractère particulièrement remarquable de l’innovation.

Critères de sélection

Pour solliciter une aide à la recherche et développement, le dirigeant d’entreprise doit :

1. Avoir réalisé un accompagnement préalable

2. Compléter le livrable

3. Déposer le livrable et les pièces justificatives auprès de la Région

Comment faire ma demande ?

Les dossiers d'aide sont accessibles sur demande à l'adresse suivante : ecoterr.na@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

- **Direction de l’économie territoriale**

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption